<u>Equipement : Auguste Techer, le troisième</u> <u>patrouilleur outre-mer de la Marine</u> nationale admis au service

Category: 2020-2030, Actualités, Armement, Outre-Mer

24 octobre 2025



L'Auguste Techer, troisième patrouilleur outre-mer (POM) de la Marine nationale, a été admis au service. Conformément à la loi de programmation militaire 2019-2025, la livraison du troisième des six POM de la classe Félix Éboué permet de renforcer les capacités de la Marine nationale sur les immenses espaces maritimes ultra-marins.

Le 17 octobre, l'amiral Nicolas Vaujour, chef d'état-major de la Marine, a admis au service actif le POM *Auguste Techer*. Cet évènement intervient après un premier déploiement de prise en main par l'équipage. Ce dernier a également permis de réaliser une grande partie des Vérifications des caractéristiques militaires (VCM) phase 1 avant sa livraison par la Direction générale de l'armement (DGA) le 25 août dernier à La Réunion (974).

Après son armement à Boulogne-sur-Mer (62) et plusieurs mois d'essais en mer au large de la Bretagne, le POM *Auguste Techer* a quitté la métropole début juillet pour rallier son port base. Son long transit a permis d'éprouver sa tenue à la mer dans des conditions météorologiques rudes.

Dans le cadre du renouvellement capacitaire des forces françaises ultramarines, l'Auguste Techer vient renforcer les capacités navales des Forces armées dans la zone sud de l'océan Indien. Il aura pour missions principales la surveillance des espaces maritimes français, la lutte contre les trafics illicites, la protection de la pêche ainsi que l'appui aux opérations de secours en mer et aux interventions humanitaires.

Bâtiment innovant à plus d'un titre, le POM *Auguste Techer* est un patrouilleur à la fois moderne, robuste et endurant, capable de conduire ses missions loin et longtemps. Il est doté de capacités de surveillance augmentées grâce à la mise en œuvre du Système de mini drone aérien embarqué de la Marine (SMDM). Son rayon d'action est deux fois supérieur à celui des patrouilleurs de précédente génération.

Patrouilleurs outre-mer : caractéristiques

Dans un contexte de menace croissante sur nos zones maritimes, la loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025 prévoit la livraison à la Marine de six patrouilleurs outre-mer (POM) d'ici 2025. L'élongation des zones économiques exclusives (ZEE) nécessite des patrouilleurs robustes et endurants pour assurer des missions longues et éloignées. La Marine a donc apporté une attention particulière à la conception des POM afin d'apporter aux équipages un équipement moderne.

Missions

Respecter la souveraineté française et protéger protection les intérêts nationaux dans les ZEE et leurs abords - Lutter contre

les activités illicites incluant le narcotrafic et la lutte contre l'immigration illégale – Participer au sauvetage des personnes en mer – Intervenir contre les pollutions maritimes et participer à la préservation de l'environnement – Assister les navires en difficulté – Faire respecter la police de la navigation, police des pêches et la préservation de la ressource halieutique.

Équipement - Armement

- 2 mitrailleuses de 7,62 mm
- 2 mitrailleuses de 12,7 mm
- 1 canon télé-opéré de 20 mm
- 2 embarcations rapides de 8 m sur rampe et bossoir
- 1 embarcation de servitude
- Radar de veille air/surface
 - Système de situation tactique
 - Capacité de communication par satellite
 - Système d'identification optronique jour/nuit
- Installations aviation pour un drone à décollage vertical jusqu'à 200 kg

Caractéristiques

- 12 mètres de largeur
- 80 mètres de longueur
- 3,5 mètres de tirant d'eau
- 30 jours d'autonomie
- rayon d'action : 5 500 nautiques à 12 noeuds
- propulsion hybride : diesel/électrique (24 noeuds vitesse max)
- 30 marins membres d'équipage

• 23 hébergements supplémentaires

Source photo : Ministère des Armées